

Renouvellement ou adhésion 2024

YACHT CLUB DU CAP d'ANTIBES et ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU PORT GALLICE

47 Bd BAUDOIN - 06160 JUAN Les PINS

La cotisation commune à l'Association des plaisanciers du Port Gallice (APPG) et au Yacht Club du cap d'Antibes est de 25 euros pour l'année 2024.

Merci de remplir vos détails de bateaux et correspondances ci-dessous, vous trouverez aussi les coordonnées bancaires de l'APPG. Les règlements par chèque sont à libeller au nom de l'APPG et à envoyer 47 bd Baudoin 06160 Juans les Pins ou à déposer à la capitainerie dans une enveloppe au nom de l'APPG.

- *Nom et prénom:*
- *Nationalité (s) :*
- *Adresse :*
- *Téléphone mobile *:*
- *Adresse de courriel * :*
- *Nom du bateau :*
 - *Longueur:*
 - *Largeur:*
 - *Nationalité du pavillon :*
 - *Type Bateau : Moteur / Voilier (**)* *Autre (préciser) :*
- *Numéro place de port :*
- *Type de contrat : Garantie d'usage / Annuel / Saisonnier (**)*

Règlement cotisation 2024 : 25 euros

- Par virement bancaire **IBAN : FR32 3000 2032 3100 0007 4165 G88**
BIC : CRLYFRPP
Bénéficiaire : APPG
- Ou par chèque bancaire à l'ordre de l'APPG.

(*) Essentiel pour être informé de toutes les activités

(**) Rayer les mentions inutiles